



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

La CFDT, toujours à vos côtés, a été la seule organisation syndicale à négocier votre accord social.

Négociations CFDT pour vos accords
Votre Directeur a accepté les points suivants :

60€ pour adaptation au nouveau tri, y compris les agents de cabines/guichetiers. (*condition de votre Directeur : que vous réussissiez l'examen de tri dans les 3 mois de présence après la mise en place*) Paiement en février.

60€ pour l'ensemble des agents changeant de moyen de locomotion, y compris la tournée 4RM qui passe en VAE. Paiement dès le changement de moyen de locomotion

70€ Paiement en novembre pour la mise en place de la réorganisation et la façadisation des Casiers par les agents le 19/10/2015, y compris les agents de cabines/guichetiers

60€ pour les agents qui ont participé à la Co- construction de la réorganisation lors des groupes de travail des 19 et 25/06/2015. Paiement en novembre.

Souhait de votre Directeur de valoriser la fusion :

40€ Paiement en février après pratique de la fusion.

Un agent sur chaque siège à la mise en place.	Toutes les positions seront couvertes.
3 semaines sans sécabilité, soit du 20/10 au 10/11/2015.	Dans la mesure du possible, voir selon tableau de congés. Dans le cas contraire, la sécabilité sera compensée quelque soit le trafic.
Agents de cabine en II1	2 Postes seront en II1
Respect de la structure fonctionnelle	3 agents en I3 priorité aux agents de plus de 50 ans et un agent en II1.
Facteur guichetier en II1 comme le prévoit le dispositif.	Accord du DE
Remise fiche de restitution et bordereau de collecte de votre nouvelle tournée (que nous vous invitons vivement à prendre le temps de vérifier).	Accepté
Etudier la problématique des agents gauchers (les CHM leur font perdre du temps.)	Une étude sera faite
Compensation les 20-21-22-10/2015 des 17 mn de différence entre l'ancien et le nouveau régime de travail, compte tenu que le terme de l'ancien accord était le 22/10.	Accepté

Le 25 septembre 2015, la CFDT en respectant votre choix a signé votre accord de régime de travail et votre accord social.

Suite à la mise en place, n'hésitez pas à nous faire part de tout dysfonctionnement.

Plus nombreux, Plus forts, Syndiquez-vous à la CFDT

Syndicat CFDT Francilien Communication Conseil Culture
8 Rue Du Cloître BP 28337 – 95804 CERGY PONTOISE CEDEX
☎ : 01 34 41 26 85 – Fax : 01 30 17 28 33
e.mail : cfdtlaposte95@orange.fr / cfdtdotc95@orange.fr